

La Commission de la Chambre offre une plus grande protection aux mineurs non accompagnés . STOP à la traite d'êtres humains

Stop à la maltraitance

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 29-07-2018

29/07/2018 : GRRRR : Ce sont ENCORE les enfants qui " trinquent" , alors qu'ils n'ont rien demandé !!!

Migrants: Des enfants sont obligés de se prostituer pour passer la frontière franco-italienne, affirme une ONG

« Il est inacceptable que dans notre pays, enfants et adolescents tombent dans les réseaux d'exploiteurs sans scrupule », s'alarme Raffaella Milano, directrice des programmes Italie-Europe de Save the Children. Dans un rapport [en italien], l'ONG affirme que les enfants migrants doivent se prostituer pour payer les passeurs afin de traverser la frontière de l'Italie vers la France

BELGIQUE : En 2013, on a signalé la présence de quelque 80 mineurs non accompagnés européens dont un quart était victime de traite des êtres humains.

(Belga) La Commission de la Justice de la Chambre a adopté jeudi une proposition de loi de Nahima Lanjri et Carina Van Cauter qui offre une plus grande protection aux mineurs d'âge européens non accompagnés.

Depuis 2002, les mineurs étrangers non accompagnés bénéficient des services d'une autorité de tutelle qui leur assure aide et protection dans leurs démarches administratives et de séjour.

En 2013, on a signalé la présence de quelque 80 mineurs non accompagnés européens dont un quart était victime de traite des êtres humains.

"La désignation d'un tuteur pour les mineurs non accompagnés provenant d'un État membre de l'Union européenne n'était pas possible. Notre initiative législative permet cette option", a indiqué mardi Nahima Lanjri alors que Carina Van Cauter a souligné qu'ils bénéficieront d'une protection et d'une assistance leur permettant d'être réunis avec leurs parents.

L'extension de la loi concerne les mineurs provenant d'un pays de l'Union européenne mais aussi de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ou de Suisse.

Source : (Belga)

Qu'est la traite d'êtres humains ?

La traite des êtres humains regroupe plusieurs formes d'exploitations des êtres humains, les plus courantes étant la prostitution, l'esclavage et le travail forcé mais on peut aussi y inclure - entre autres - le prélèvement d'organes¹ ou la mendicité forcée². Le terme de trafic d'êtres humains peut être utilisés dans la presse mais le terme juridique exact est le terme traite des êtres humains. Une journée mondiale y est associée, le 30 juillet proclamée « Journée mondiale de la dignité des victimes de la traite d'êtres humains ».

LIRE LA SUITE :[CLIC](#)